



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SG/SD/PM

Saint-Maur-des-Fossés, le 17 juin 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 25 juin 2024

à 18 heures (Salon Bleu)

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation d'un membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 2) Appel nominal.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.
- 4) Comptes de gestion de Madame la comptable publique pour l'année 2023.
- 5) Vote du compte administratif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 6) Vote du compte administratif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 7) Vote du compte administratif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 8) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.
- 9) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 – Budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 10) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 - Budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 11) Résidence Autonomie de la Pie : fixation de la redevance d'occupation des résidents pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.
- 12) Résidence Autonomie J. du Bellay : fixation de la redevance d'occupation des résidents pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.
- 13) Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay : fixation des tarifs des services divers pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.
- 14) Résidence Autonomie de la Pie – Hébergement en Accueil Temporaire - Tarification.
- 15) Résidence Autonomie J. du Bellay – Hébergement en Accueil Temporaire - Tarification.

- 16) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents du Centre Communal d'Action Sociale.
- 17) Rémunération du personnel vacataire du Centre Communal d'Action Sociale.
- 18) Attribution d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat pour le personnel du Centre Communal d'Action Sociale.
- 19) Communication par le Président des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2020 (articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,




Sylvain BERRIOS